



**Séance du Conseil municipal du 18 mai 2026
PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	S. Barthassat Fleury, G. Bron Schwartz, F. Baudet, L. Cocquio, A. Cogne, M. Goepfert, J. Meyer, M. Pelz, M. Comtat
Assistent :	D. Bolle de Paoli, Maire N. Pontinelli, Conseiller administratif P. Bavarel, Conseiller administratif
Excusé-e-s :	M. Cogne-Balli, J. Leresche, A. Roduit
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 est approuvé par 6 oui et 2 abstention.

2. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2026 au 31 mai 2027

M. Roduit est proposé à la présidence, et M. Meyer à la vice-présidence.

Il n'y a pas de remarque, ni d'opposition.

L'élection de M. Roduit à la présidence et M. Meyer à la vice-présidence est approuvée à l'unanimité par 8 oui.

Le bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 se compose comme suit :

Président : M. Roduit
Vice-président : M. Meyer
Secrétaire : M. Rodriguez

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président informe que le délai référendaire de la délibération concernant l'approbation des comptes 2025 mise au vote ce soir est fixé au 6 juillet 2026.

Il n'y a pas d'autre communication.

4. Communications du Conseil administratif

Inauguration du Pont d'Eaumorte

M. Pontinelli informe que l'inauguration aura lieu mercredi 20 mai. La commune d'Avully pilote l'organisation de l'évènement, avec l'appui de la commune de Cartigny. La cérémonie officielle aura lieu à 18h et sera suivie d'un moment convivial avec la population. À ce jour, environ 40 personnes de la commune y sont inscrites.

Route du Trabli

Les travaux sont désormais terminés. La pose du phonoabsorbant a été réalisée et des potelets implémentés. M. Pontinelli remercie le maître d'ouvrage, M. Breto, ingénieur de l'Office cantonal du génie civil, qui a dirigé les travaux. Il remercie également M. Pierre-Alain Prinz qui a suivi les travaux pour la commune avec l'aide du bureau d'ingénieurs CERA SA ainsi que l'entreprise Cuenod Constructions qui a réalisé les travaux.

Sur l'ensemble, les travaux se sont bien déroulés, mais il est vrai qu'ils peuvent générer des nuisances pour la population. D'autres chantiers seront ouverts durant la présente législature en lien avec la mise en conformité du réseau secondaire (PGEE) et les aménagements urbains de surface. La commune anticipera au mieux afin d'informer les habitants de manière proactive pour limiter les désagréments liés aux futurs travaux.

Enfin, M. Pontinelli remercie les riverains pour leur patience et leur faculté d'adaptation.

Prochains travaux du PGEE – secteurs 1 et 2

Sur la rue des Trois-Fontaines et la rue du Pré-de-Bonne, le démarrage du chantier a pris du retard. Les travaux préparatoires auront lieu durant l'été, et ceux du microtunnelier (qui permettront de creuser sans faire de tranchée) sont prévus en septembre. Un tout-ménage sera distribué pour avertir la population des différentes étapes. Les riverains et la population seront informés de l'avancée des travaux lors de chaque phase de chantier. C'est l'entreprise SCRASA qui effectuera les travaux. La planification des interventions est attendue ces prochains jours.

La commune a rencontré un bureau d'ingénieurs en environnement pour se faire assister pour les grands dossiers environnementaux, notamment le dossier de la gravière mais également d'autres dossiers (sécurisation de la traversée des amphibiens à la route de Vorpillaz, ainsi que le renforcement de la biodiversité dans le secteur Vorpillaz et Pré-Fleuri). Cela sera utile surtout pour accompagner la commune avec le groupe de suivi durant l'exploitation de la gravière.

Bibliothèque

M. Bavarel indique que les candidats ont été reçus et la commune a effectué son choix. La procédure d'engagement est en cours. Le nom sera indiqué lorsque le contrat sera finalisé.

La réouverture de la bibliothèque est prévue à la rentrée scolaire afin que la personne engagée puisse s'approprier les lieux et y effectuer quelques aménagements.

Matches de coupe du monde 2026

M. Bavarel a rencontré la jeunesse de Cartigny qui souhaite organiser la retransmission de certaines parties de foot de la coupe du monde., Il a été décidé que les matchs de l'équipe suisse de foot seront diffusés dans la salle communale (13, 18, et 24 juin), ce qui réduira les

nuisances pour les riverains. Des arrêtés émis par le Conseil d'Etat précisent bien le périmètre dans lequel ces retransmissions télévisées sont possible, avec des horaires stricts.

L'exécutif ne souhaite pas faire de publicité hors de la commune. Cela sera pour les habitants uniquement.

Un tout-ménage sera distribué dans le courant du mois de juin.

Bâtiments des Trois-Fontaines

Pour rappel, un crédit complémentaire a été voté par le Conseil municipal afin de terminer les travaux de rénovation du bâtiment. Les travaux débuteront début juin pour se finir fin juin.

Rue du Trabli 34-34A (Café de Cartigy)

Une première séance avec le bureau d'architectes sélectionné a eu lieu afin de discuter des questions contractuelles, de sa vision pour l'élaboration du projet, et de plusieurs points administratifs. Cette séance s'est bien déroulée et les échanges ont permis à la commune de se sentir en confiance.

Demande d'autorisation de construire DD 343 715 – Route des Vallières 20

Suite aux demandes de compléments de la commission Bâtiments, un rendez-vous avec l'architecte est prévu afin d'échanger et de voir ce qu'il est possible de faire.

M. Meyer demande quels points ont été discutés en commission. Il s'agit de :

- implantation d'une déchèterie complète ;
- places de protection civile à étendre ;
- gabarit des bâtiments – demande de dérogation pour l'instant ;
- circulation avec entrées de place visiteurs dans le parking souterrain et circulation des camions de livraison ;
- raccordement CABC ;
- raccordement aux eaux sur le réseau de la commune.

M. Bron Schwartz demande s'il est possible d'imaginer un parking souterrain plus grand. M. Bavarel répond que cela n'a pas été envisagé. De plus, il n'est pas possible de creuser plus. Le parking a été dimensionné afin de répondre aux besoins des habitants. Un élargissement sous le bâtiment est compliqué en termes de coûts. Ce n'est pas une solution facile à envisager.

Sortie des aînés

Mme Bolle de Paoli rappelle la sortie des aînés de vendredi, avec un rendez-vous à 7h55 devant la salle communale, et un départ à 8h00. La journée devrait se terminer vers 16h00-17h00.

Mme Coquioz demande s'il y aura un arrêt à la Petite Grave. Mme Bolle de Paoli doit revoir la liste des présences.

Sécurité

Les magistrats en charge de la sécurité dans la Champagne se sont réunis afin de discuter des différents problèmes de sécurité, circulation, etc. Ils souhaiteraient se partager un

agent de police municipale (APM) à 100% pour les communes n'ayant pas encore d'APM pour l'instant.

Après avoir fait un état des lieux, la commune de Cartigny aurait besoin d'un 25% surtout pour la circulation, les interdictions de tourner à gauche le soir, et à droite le matin, l'interdiction de tourner à la Petite-Grave entre 16h00 et 19h00, les gens roulent vite et ne voient pas qu'en arrivant à la Petite-Grave, il y a une zone 30.

A noter que, concernant le stationnement, les APM ne peuvent pas amender sur des places blanches, mais uniquement sur des places bleues.

Au niveau de la déchetterie, il est également nécessaire d'effectuer une surveillance et d'y faire de la prévention.

Les quatre communes intéressées auront un rendez-vous fin juin avec la commune de Bernex. Cette rencontre permettra d'en connaître le coût et que Bernex puisse trouver un agent. La commission sécurité sera ensuite convoquée afin de prendre connaissance du dossier. Elle pourra également revenir sur le dossier de la personne qui est venue présenter une application pour les cambriolages, à savoir que les autres communes ne sont pas vraiment intéressées.

M. Meyer demande si le stationnement hors case peut être sanctionné. Mme Bolle de Paoli répond que oui, mais pas par les APM. De plus, pour le moment, tant que rien n'est mis en place, les gens ne seront pas amendés car il est difficile de le faire alors qu'il n'y a pas d'autre solution pour se parquer.

Concernant les horaires, le futur APM ne travaillera pas le soir.

Il est également envisagé de faire de la prévention au niveau de enfants, notamment pour les vélos et trottinettes dans le village.

Sécurité incendie de la vieille école

Des contrôles ont été effectués par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM). Des exercices ont été faits avec les enfants des Cartiminois et du MAC. Ils suggèrent de mettre des capteurs de fumées et des signalisations lumineuses. Cela n'a pas été prévu au budget mais l'exécutif a décidé de la faire. Un devis de 2 000 F a été approuvé et la mise en œuvre est prévue pour la prochaine rentrée scolaire.

Assemblée de CAP emploi (dispositif pour les jeunes en rupture scolaire)

Depuis le covid, l'aide a été étendue à Permanence emploi, pour les adultes de plus de 25 ans.

Le bilan de l'année 2025 montre que deux jeunes ont bénéficié des services de CAP emploi. L'exécutif compte sur les conseillers municipaux pour en parler aux parents de leur entourage qui ne connaissent pas ce dispositif. Pour Permanence emploi, c'est un adulte qui est réinséré professionnellement en 2025.

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE) et les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) font le lien avec la commune et ces organismes.

Les TSHM sont venus avec des projets lors de l'Assemblée générale de la FASE, mais il est trop tôt pour en parler et, de plus, le procès-verbal ne nous a pas encore été transmis.

Calendrier des séances du Conseil municipal du deuxième trimestre 2026

Il sera disponible à la fin du mois.

Il n'y a pas de question, ni d'autre point.

5. Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

M. Comtat donne lecture du rapport de commission des finances du 27 avril 2026.

M. Bron Schwartz demande qui sont les auditeurs. Il s'agit de la société Sphère. Il y aura un appel d'offre pour un nouvel organe de contrôle, puisque cela fait 5 ans que l' Etude Sphère s'en occupe.

Le président passe au vote de la Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025.

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la commission des finances qui s'est tenue le 29 avril 2026,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

À la majorité simple

Par 8 oui, 0 non, 0 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de 3 936 310.57 F aux charges et de 3 793 663.25 F aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à 142 647.32 F. Cet excédent de charges se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 142 647.32 F et résultat extraordinaire de 0 F.
3. D'approuver le compte des investissements pour un montant de 478 540.89 F aux dépenses et 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 478 540.89 F.

4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de 27 137 188.50 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant de 391 939.15 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par le capital propre.

6. Rapports de commissions

Il n'y a pas de rapport de commission.

7. Questions

Il n'y a pas de question.

8. Divers

Il n'y a pas de divers.

La séance est levée à 20h38.

Le président :

Le secrétaire :

:

.....

.....

**Commune de Cartigny
Commission des finances
Législature 2025-2030**

Rapport commission des finances – comptes 2025

Présents Guillaume Bron-Schwartz, Mélanie Cogne, Johann Leresche, Mikaël Meyer, Axel Roduit (Président)
Nicolas Pontinelli, (CA), Philippe Bavarel (CA)
Mario Rodriguez (secrétaire général), Patric Hess (comptable)

Excusés Michel Comtat (Vice-président), Delphine Bolle de Paoli (Maire)

Date 29.04.2026

Auteur Axel Roduit (Président)

Lien CMNET <https://cartigny.cmnet.ch/commissions/13254/sessions/17125>

Annexe(s)

https://cartigny.cmnet.ch/system/files/documents/20260429_presentationseance-commission-finances-du-29.04.2006_comptes.pdf

https://cartigny.cmnet.ch/system/files/documents/2026.05.06-comptesintegralite_commune-de-cartigny-ror-2025.pdf

Introduction

La Commission des finances s'est réunie le 29 avril 2026, en présence de deux membres de l'Exécutif, Mario Rodriguez, secrétaire général et Patric Hess, comptable.

Durant cette réunion, la Commission des finances a passé en revue les comptes de l'année 2025 établis par l'Exécutif. Les membres de la commission ont pu poser toutes leurs questions, auxquelles l'Exécutif et l'administration ont pu apporter des éclairages pertinents et des réponses convaincantes.

Ces comptes étaient en cours d'audit le jour de la séance de la commission. Le rapport des auditeurs nous a été remis par email le 7 mai suite à la séance de commission. Ce rapport tient compte du rapport des auditeurs daté du 6 mai.

Résultat : excédent de charges de F 142 647.32

Le résultat financier de l'exercice 2025 de la commune de Cartigny présente un excédent de charges de F 142 647.32, pour un total de charges de F 3 936 310.57 et un total de revenus de F 3 793 663.25 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de F 56 875.59.

Il apparaît que les revenus, en général, sont inférieurs de 1.18 % par rapport au budget voté alors que les charges ont subi une augmentation de 1.04 %. Si l'on compare les comptes 2025 avec les comptes de l'année précédente, les revenus sont en baisse de 0.43 %, alors que les charges quant à elles sont en hausse de 1.02%. Ces variations s'expliquent par des évènements extraordinaires tant au niveau des charges que des revenus.

Aux recettes

Au niveau des revenus, la production fiscale a connu une baisse générale de F 286 848.41 au regard des éléments transmis par l'administration fiscale à l'automne 2024 et servant à la réalisation du budget.

De manière plus précise, la fiscalité des personnes physiques diminue de F 111 951.00 au regard du budget 2025 et de F 12 189.00 pour les personnes morales. Les impôts sur la fortune des personnes physiques est également en baisse en comparaison du budget 2025 de F 123 898.00. La fonds de péréquation des personnes morales connaît, quant à lui, une baisse de F 54 304.00.

Pour mémoire, en raison d'excédents de recettes enregistrées par le passé, le Conseil Municipal avait voté une hausse de 6,4% des recettes lors de l'élaboration du budget 2025. Cette hausse ne s'est pas réalisée au 31 décembre 2025, participant de la différence budget-comptes constatée.

Aux dépenses

Concernant les charges, elles sont en hausse de F 40 865.98 au regard du budget 2025. Ce dépassement est dû à la valorisation des actions de la Banque cantonale de Genève qui connaissent une dépréciation de F 81 540.00 mais également la comptabilisation d'un amortissement en lien avec le plan général d'évacuation des eaux pour un montant de F 226 298.80, compensé par un montant identique en recette suite à une subvention du Fond intercommunal d'assainissement que la commune a reçu. Sans ces événements, le montant total des charges s'élèverait à F 3 854 770.57 et serait en deçà du budget.

Il est à noter qu'hors effets extraordinaires, les charges ont été maintenues dans le budget voté.

Pour les années à venir, et au vu des investissements nécessaires pour les infrastructures communales, l'exécutif propose d'établir un plan décennal de travaux afin de lisser au mieux les dépenses et poursuivre ainsi le déploiement de prestations de qualité pour l'ensemble de la population de notre commune. La commission salue cette initiative.

Conclusions

Selon l'appréciation des auditeurs, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. Les auditeurs recommandent ainsi d'approuver les comptes annuels qui ont été soumis au Conseil municipal.

Compte tenu de ces éléments, la commission des finances recommande également au Conseil municipal d'approuver les comptes 2025 tels que soumis.

Nous saisissons cette occasion pour réitérer nos remerciements à l'Exécutif, Mario Rodriguez, Maryline Romand, Pierre-Alain Prinz et Patric Hess pour leur contribution, la maîtrise des dépenses sous leur contrôle durant l'exercice écoulé ainsi que pour leur transparence lorsque des dépenses non budgétées doivent être engagées.

Pour la commission des finances, Axel Roduit, président

Commune de Cartigny

Commission information

Compte-rendu de commission de la séance du 11 mai 2026

Présences : Delphine Bolle de Paoli, Manuel Goepfert

Excusés : Mélissa Pelz (présidente), Mélanie Cogne (vice-présidente)

La commission information s'est réunie le 11 mai 2026.

Lors de cette séance, les points suivants ont été abordés :

- Revue des dernières publications sur nos réseaux sociaux
- Discussion sur les publications à venir et réédition de certaines publications
- Revue d'une offre d'hébergement de la part de la société Crossiety Romandie.

MGO/ 16.05.202